

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 mai 2025

ÉTENDRE L'AIDE MÉDICALE DE L'ÉTAT À MAYOTTE - (N° 1239)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 6

présenté par
M. Gillet et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.